

# Tangentielle Ouest

Phase 2 : Saint-Germain-en-Laye > Achères

Pièce E

Pièce E

## Appréciation sommaire des dépenses



Yvelines  
Conseil général





**SOMMAIRE DE LA PIECE E**

**PIECE E APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES..... 4**  
**PARTIE 1 : ESTIMATION DU COUT DU PROJET ..... 5**  
**PARTIE 2 : FINANCEMENT DU PROJET..... 7**

## PIECE E APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES

Cette pièce vise à renseigner le coût du projet y compris celui des études et des acquisitions foncières. L'enveloppe pourra être ajustée lors des études ultérieures.

## PARTIE 1 : ESTIMATION DU COUT DU PROJET

Les investissements du projet de Tangentielle Ouest phase 2 entre Saint-Germain Grande Ceinture et Achères Ville sont estimés à **103 M€ HT** au stade du Schéma de Principe (conditions économiques de janvier 2013) hors matériel roulant.

La décomposition de ce montant par nature d'investissement et par maître d'ouvrage est présentée dans le tableau suivant en euros HT, aux conditions économiques de janvier 2013.

Le découpage par poste retenu correspond à celui proposé par le CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions dépendant du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire) : cette structuration permet d'avoir un cadre solide et défini de découpage des postes, de conserver une traçabilité entre les différents niveaux d'études et d'éviter la perte d'information conséquence des chiffrages en découpages particuliers.

N°	Postes CERTU	Coût total en M€ H.T.	Répartition par MOA		
			Sous MOA STIF en M€ HT	Sous MOA RFF en M€ HT	Sous MOA SNCF en M€ HT
1	Etudes	4,1	1,9	2,0	0,2
2	Maîtrise d'ouvrage	4,6	2,1	2,2	0,3
3	Maîtrise d'œuvre	5,1	2,3	2,5	0,3
4	Acquisitions foncières et libérations d'emprises	1,9	1,9	-	-
	<i>Dont acquisitions foncières</i>	0,9	0,9	-	-
5	Déviations de réseaux	2,0	-	2,0	-
6	Travaux préparatoires	10,7	5,1	5,6	-
7	Ouvrages d'art	10,0	9,2	0,8	-
8	Plate-forme	7,0	2,4	4,6	-
9	Voie spécifique des systèmes ferrés et guidés	14,7	5,5	9,1	-
10	Revêtement du site propre	1,2	1,2	-	-
11	Voirie et espaces publics	1,2	1,2	-	-
12	Equipements urbains	1,7	0,2	1,5	-
13	Signalisation routière	0,2	0,2	-	-
14	Stations	1,4	0,8	0,4	0,2
15	Alimentation en énergie de traction	14,2	6,8	7,5	-
16	Courants faibles et PCC	8,8	0,7	5,2	2,9
17	Dépôt (SMR Matelots)*	1,0	-	-	1,0
19	Opérations induites	1,1	0,5	0,5	-
20	Aléas	11,9	5,4	5,8	0,7
	<b>Total (Hors matériel roulant) en M€ HT</b>	<b>103</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>6</b>

\* En compléments des investissements prévus en phase 1.

Le coût du projet pour la phase 2 de TGO a été évalué au stade DOCP en 2012 à 135 M€ H.T. aux conditions économiques de janvier 2011 hors matériel roulant pour les options de positionnement de la station Achères Chêne-Feuillu sur le pont au niveau du croisement avec les voies ferroviaires du groupe V et du RER A (option non retenue ici) ainsi qu'une arrivée à l'ouest des voies ferrées au niveau du terminus d'Achères Ville (option également non retenue ici).

Le coût du projet a été **réévalué à 103 M€ HT** aux conditions économiques de janvier 2013, hors matériel roulant. Les principales évolutions du programme depuis le DOCP sont les suivantes :

- optimisation du positionnement de la future station Achères Chêne-Feuillu (mesure conservatoire) plus au nord que prévu au DOCP et au niveau du sol ;
- implantation du terminus d'Achères Ville à l'est des voies ferrées avec élargissement du Pont-rail existant (ouvrage commun routier/tram-train) suite au bilan de la concertation ;
- affinage de l'estimation des acquisitions foncières ;
- intégration de deux ouvrages d'art piétons dans le golf de Saint-Germain-en-Laye ;
- prise en compte uniquement d'une provision pour l'équipement et la réorganisation du SMR à la mise en service de la phase 2 (le SMR étant dimensionné dès la phase 1 pour l'exploitation des deux phases) ;
- intégration d'opérations induites : provisions pour reprise des accès du P+R au niveau du futur terminus TGO d'Achères Ville, provisions pour rampes d'accès PMR au niveau de la station Poissy GC pour permettre l'accès côté ouest des voies ferrées, et provisions pour protections acoustiques.



## PARTIE 2 : FINANCEMENT DU PROJET

Le financement des études est prévu au travers le **Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013**, qui prévoit la réalisation des « études et premiers travaux de transports en commun » pour la Tangentielle Ouest dans une enveloppe de 50 M€ partagée avec d'autres projets.

Dans le cadre du **Contrat Particulier Région – Département des Yvelines (CPRD 78)** pour la période 2007 – 2013, il est prévu le financement de la Tangentielle Ouest.

La **révision du CPRD 2007-2013** prévoit un recalage de l'enveloppe prévue sur cette opération prenant en compte la réalité des montants susceptibles d'être engagés sur la période du contrat (études et premiers travaux).

L'Etat a également signé le protocole du 19 juillet 2013 avec la Région Ile-de-France relatif à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation pour les transports sur la période 2013/2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris. **Le protocole mentionne « la Tangentielle Ouest de Saint-Cyr à Achères, dont la mise en service est prévue à l'horizon 2017 pour la 1ère phase Saint-Cyr – Saint-Germain et à l'horizon 2020 pour la 2ème phase Saint-Cyr – Achères ».**

Le financement du matériel roulant est assuré à 100% par le STIF.